

Association Syndicale Autorisée de l'Aiguebelle  
740 rue principale  
38740 VALBONNAIS  
[asa.aiguebelle38@gmail.com](mailto:asa.aiguebelle38@gmail.com)

## Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 06 12 2025

L'assemblée des propriétaires de l'ASA de l'Aiguebelle dûment convoquée, s'est réunie à la salle polyvalente de VALBONNAIS le 06 décembre 2025 à 18 h.

Monsieur MAUGIRON Maire de VALBONNAIS et propriétaire, remercie toutes les personnes présentes de l'intérêt qu'elles portent à l'ASA de l'Aiguebelle

La réunion s'est déroulée sous la présidence de M André BLANC MARQUIS qui a désigné M Fabrice CALVAT comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Point sur l'avancement de la mise en conformité de l'ASA
- Présentation du budget (estimations financières logiciels)
- Redevance 2025 facturation avec celle de 2026
- Projets travaux
- Entretien des équipements
- Questions diverses

Le président rappelle à l'assemblée que lorsqu'il n'y a pas d'élection des membres du syndics, ni de vote d'emprunts, ni de destitution du président à l'ordre du jour.

Il n'est pas nécessaire à ceux qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale de donner leur pouvoir.

Le fonctionnement d'une ASA est semblable à celui d'une Mairie

Le Maire a ses conseillers municipaux

Le président de l'ASA a ses conseillers syndicaux

Lors de son élection le président de l'ASA n'a pas de pouvoirs. Ceux-ci lui sont donné par les conseillers syndicaux.

Depuis l'assemblée générale du 23 Mars 2025 cinq délibérations ont été voté et envoyé aux services de la Préfecture (DDT ASA) pour validation.

- 01 élection des membres du syndicat
- 02 élection du président, vice-président, titulaires et suppléants

Le 14 juin réunion du conseil syndical pour voter les délibérations suivantes :

- 03 Autoriser le président à signer une convention ASA/Mairie
- Autoriser le président à donner à la secrétaire de Mairie les codes d'accès de la messagerie de l'ASA.
- 04 Autoriser le président à contracter une assurance RC et juridique acheter du matériel, logiciels, clé RGS, matériel d'entretien.

D'intenter au nom de l'ASA des actions en justice ou de défendre l'ASA dans les actions intentée contre elle dans les cas définis par le conseil syndical.

De déposer plainte à la gendarmerie en cas de dégradation.

De demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention.

- 05 vote du budget primitif.

D'autres délibérations seront votées lors de la réunion du conseil syndical ce jour même à 19h.

Adopter le référentiel budgétaire M57.

Vote du budget primitif 2026.

Autoriser le président à signer les conventions.

Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires du certificat au sein de l'ASA.

Convention d'adhésion au service PAYFIP.

Suite au vote des délibérations du 14 juin, le président a commandé les logiciels Proxima FIN, d'une valeur de 450€, Proxima ACTE d'une valeur de 400€ et la clé RGS d'une valeur de 200€.

Le 27 Octobre réception en présentiel de la clé RGS à la CCI de Grenoble

Le 06 novembre installation des logiciels Proxima (commandés en juin)

Le 14 novembre ouverture d'un compte PRO à la Poste pour l'achat de timbres pour les convocations aux AG.

Le 24 novembre info DGFIP qui rencontre un problème de blocage du compte de l'ASA paramétré en M14 et le flux entrant est en M 57 (toujours bloqué à ce jour).

Présentation du budget 2025 et du budget primitif 2026.

Vu que notre compte est bloqué nous ne facturerons la redevance 2025 avec celle de 2026.

La subvention exceptionnelle de la Mairie (d'aide au démarrage de l'ASA) 2000€ n'a pas pu être versée sur le compte de l'ASA.

Un état des lieux des infrastructures d'arrosage a été fait et une liste du matériel à changer a été faite. Mais tant que l'ASA n'aura pas fait rentrer de l'argent dans ses caisses, aucun travaux et aucun achats ne pourront être fait.

**Conclusion : L'ASA de l'Aiguebelle sera opérationnelle, lorsque la Direction Générale Des Finances Publique aura débloqué notre compte.**

Tous les ans le président doit mettre à jour le parcellaire de l'ASA. Aussi en cas de vente ou d'achat de parcelle qui sont à l'arrosage de l'Aiguebelle. Merci de nous informer, car les notaires ne le font pas toujours et les mises à jour ont souvent beaucoup de retard.

Cela vous évitera de recevoir des redevances d'irrigation pour un ou plusieurs terrains vendus.

Pour ceux qui ont une adresse mail, merci de nous la communiquer afin de limiter les frais d'impression, d'enveloppes, et de timbres.

L'ASA de l'Aiguebelle c'est 99 propriétaires et 100 enveloppes à fenêtre pré affranchie coutent 133.50 € (tarif 2025).

Pas de questions des propriétaires présents, la séance est levée à 19 h.

Le président :

